

Tribunal administratif : La majorité s'agite au pied du mur !

Le dernier conseil municipal a été l'occasion de vives attaques contre un groupe d'opposition qui est resté très contenu dans son expression face aux assauts polémiques de la majorité. Cela a été polarisé, dès l'exposé des décisions du maire et tout au long de la réunion, autour d'un seul et unique sujet – l'assignation de la majorité au tribunal administratif par l'opposition –, malgré un ordre du jour des plus chargés (bilan annuel de la ZAC du Rivalou, modification du PLU, plan de protection des rives du Tarn et sacrifice du château Bellevue etc.). Pourtant, au départ de cette affaire, il y avait une demande plus que simple. Le 10 décembre 2020, les élus ont reçu un mail les informant de l'abattage à venir d'arbres malades et d'un projet de « rafraîchissement » du Monument aux morts. Alertés par des Lislois, notre groupe s'est étonné à plusieurs reprises auprès de la majorité, de ne pas voir ce projet évoqué en conseil municipal, alors même qu'il pouvait être utile de recueillir au préalable

des avis concernant un chantier situé dans le « périmètre protégé » de la bastide, face à un objet classé aux monuments historiques – le clocher de l'église Notre Dame de la Jonquière – pour un monument mémoriel sensible – le monument aux morts – et pour lequel la Mairie a procédé à l'abattage d'un alignement d'arbres, action qui se trouve être très règlementée depuis 2016.

Devant l'échec de ses démarches pour obtenir une présentation en conseil municipal, notre groupe n'a donc eu d'autre recours que de demander par avocat interposé cette inscription à l'ordre du jour ! A partir de là s'ouvrait un délai de deux mois, durant lequel la majorité avait toute liberté de trouver une réponse à l'amiable. Elle ne l'a pas fait. Il ne pouvait y avoir d'autre suite que celle qui agite beaucoup la majorité aujourd'hui et qui trouve son origine dans un évident défaut d'analyse de la situation et un refus de percevoir les enjeux.

Un autre point de crispation

fut, une nouvelle fois, la question budgétaire. Les échanges ont bien sûr donné lieu à un rappel sur la position consensuelle trouvée en mars face à la politique fiscale votée à l'Agglomération, mais ont fait ressurgir le désaccord quant à la lecture qu'il fallait faire des augmentations d'impôts subies par les Lislois, à la réception de leur taxe foncière : pour la majorité, la faute en incombe à la seule agglomération, alors que notre groupe regrettait lui de ne pas avoir réussi à faire adopter sa proposition de baisser la fiscalité locale à due proportion, dans le cadre d'une assiette globale entre commune et agglomération. Au final on constate là, combien d'occasions ont été manquées par la majorité, de prendre le chemin de la conciliation, alors que nous sommes toujours dans un contexte sanitaire qui reste compliqué.

*Le groupe municipal
« Vivre ensemble/Agir pour
tous » : Katy De Oliveira, Cla-
risse Oriol, Philippe Mayeras,
Jean Tkaczuk, Laurent Veyries.*